
Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (PLP)

Concours externe et CAFEP

ESTHETIQUE COSMETIQUE

**Rapport de jury présenté par Françoise Guillet
Présidente de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

SOMMAIRE

	page
Composition du jury	3
Concours externe	
- Renseignements statistiques	4
Concours d'accès à la liste d'aptitude (CAFEP)	
- Renseignements statistiques	5
Epreuves d'admissibilité	
- Epreuve de synthèse	
o Sujet	6
o Rapport de l'épreuve	11
- Epreuve Etude d'un système d'un procédé d'une organisation	
o Sujet en annexe	
o Rapport de l'épreuve	12
Epreuves d'admission	
- Leçon portant sur les programmes du lycée professionnel	
o Sujet	14
o Rapport de l'épreuve	15
- Epreuve sur dossier	
o Sujet	17
o Rapport de l'épreuve (première partie d'épreuve)	21
o Rapport de l'épreuve (seconde partie d'épreuve)	22
Conclusion générale	24

Composition du jury

Françoise GUILLET	IGEN STI
Présidente	
Marie Monique GIRARD	IEN SBSSA Académie NANTES
Vice Présidente	
ALCARAZ Sylvie	Académie MONTPELLIER
AMGHAR DROCHON Nadège	Académie TOULOUSE
BALARAN PEYRISSOUS Carine	Académie TOULOUSE
BATTIN Marie Christine	IEN SBSSA Académie GRENOBLE
BERTHAUX Valérie	Académie REIMS
BIALEK Caroline	Académie VERSAILLES
BOUILLAUD Martine	IEN SBSSA Académie POITIERS
CALDATO Laure	Académie REIMS
CAPRIN Valérie	IEN SBSSA Académie CLERMONT
CASTANO Isabelle	IEN SBSSA Académie PARIS
CHAUVEAU Ines	Académie de Créteil
COUSSIRAT Danièle	Académie BORDEAUX
CRQUI dominique	Académie STRASBOURG
CROMPAGNE Laurence	Académie PARIS
DEMESSANGE Annabel	Académie REIMS
DUDET Colette	IEN SBSSA LYON
DURAND Anne	IEN SBSSA
FORCINAL Nadine	Académie TOULOUSE
GANDON Marguerite	IEN SBSSA ORLEANS TOURS
GILET Virginie	Académie NANTES
GRATIAS Claudine	Académie PARIS
JOLLY Florence	Académie NANTES
LACZ Boris	Académie CRETEIL
LAFORGE Christelle	Académie REIMS
LANDARET Catherine	Académie PARIS
LANG Véronique	Académie NANTES
MANGEL Valérie	Académie BESANCON
MARTIN Françoise	Académie LYON
MERRIAUX Fabienne	IEN SBSSA NANCY METZ
MERRIAUX Fabienne	IEN SBSSA NANCY METZ
MORVAN Joelle	IEN SBSSA CAEN
PROST Sophie	IEN SBSSA DIJON
PULGAS Christine	Académie VERSAILLES
ROUGIER Brigitte	IEN SBSSA VERSAILLES
TATOU Christine	Académie PARIS
TOSSER CHEVILLON Corinne	Académie PARIS
TRAULLE Cécile	Académie TOULOUSE
WEISZ Bénédicte	Académie VERSAILLES

CONCOURS EXTERNE CAPLP ESTHETIQUE COSMETIQUE

Renseignements statistiques

Candidats inscrits :	166
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité :	105
Candidats admissibles :	21
Candidats présents aux deux épreuves d'admission :	21
Candidats proposés à l'admission :	9

Epreuves d'admissibilité :

Moyenne la meilleure :	11,25
Moyenne générale des candidats admissibles :	8,68

Epreuves d'admission :

Moyenne la meilleure :	14,93
Moyenne générale des candidats admis :	13,28

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) :

Moyenne la meilleure :	13,46
Moyenne générale des candidats admis :	11,37

**CONCOURS D'ACCES A LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (CAFEP)
Renseignements statistiques**

Candidats inscrits :	58
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité :	43
Candidats admissibles :	15
Candidats présents aux trois épreuves d'admission :	15
Candidats proposés à l'admission :	7

Epreuves d'admissibilité :

Moyenne la meilleure :	11,31
Moyenne générale des candidats admissibles	7,84

Epreuves d'admission :

Moyenne la meilleure :	15,17
Moyenne générale des candidats admis	13,22

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) :

Moyenne la meilleure :	13,62
Moyenne générale des candidats admis :	10,87

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

SUJET ECRIT 1 EPREUVE DE SYNTHESE

LA PILOSITE

La dimension esthétique de la pilosité évolue à travers les âges, les coutumes et les cultures. Des avancées scientifiques et technologiques sont attachées à la modification et à l'entretien de la pilosité.

1. Présenter la physiologie post-natale du poil.
2. Expliquer les actions biochimiques des ingrédients cosmétiques sur l'appareil pileux (hors chevelure).
3. Certaines techniques permettent d'éliminer le poil.
Classer ces techniques et développer leur principe en présentant la réglementation en vigueur.

ANNEXE 1 : Extrait de « La vie révélée du follicule de cheveu humain »

Médecine Sciences

Médecine/Science | Février 2006 | Volume 22 | n° 2

Structure du follicule pileux

L'analyse histologique et immunohistologique montre que le follicule pileux est formé de compartiments parfaitement individualisés, les uns d'origine dermique, les autres de nature épithéliale (*Figure 1*).

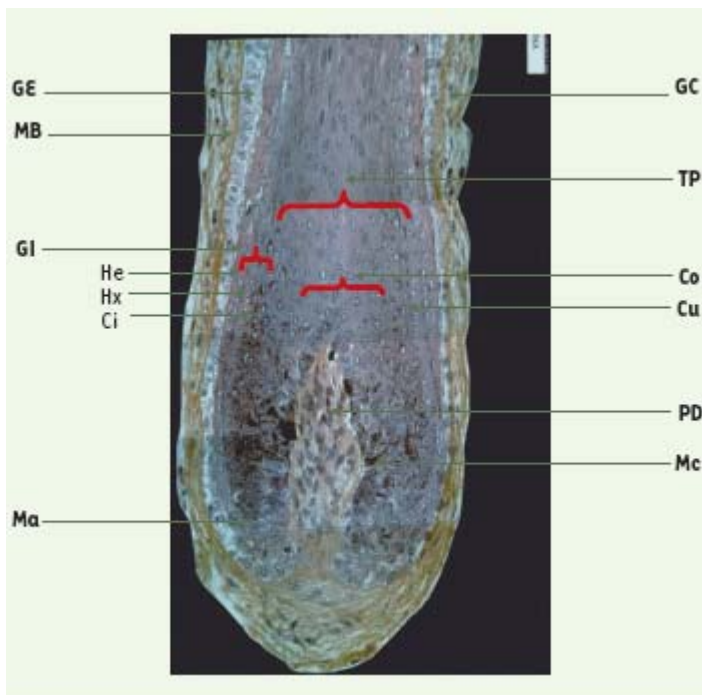


Figure 1. Compartiments du bulbe pileaire. Ci : cuticule de la gaine interne ; Co : cortex ; Cu : cuticule ; GC : gaine conjonctive ; GE : gaine externe ; GI : gaine interne ; He : couche de Henle ; Hu : couche de Huxley ; Ma : matrice ; MB : membrane basale ; Mc : mélanocyte ; PD : papille dermique ; TP : tige pileaire.

La gaine conjonctive est surtout une matrice extracellulaire formée de collagènes de types I et III, ainsi que de protéoglycanes. Traversée, dans le tiers inférieur, par un fin réseau de capillaires sanguins, elle se prolonge à la base du follicule par la papille dermique. La papille dermique est synthétisée par des fibroblastes particuliers, exprimant des marqueurs spécifiques tels que la phosphatase alcaline, la protéine anti-apoptotique Bcl-2 et la cyclo-oxygénase de type 1.

À la base du follicule se trouve la matrice. Cette matrice produit ainsi, avec des programmes de différenciation spécifiques, les trois grands domaines concentriques que sont la gaine externe, la gaine interne et la tige pileaire. Chacun de ces domaines expriment des marqueurs spécifiques : la gaine externe, par exemple, exprime un ensemble de kératines bien plus complexe que celui de l'épiderme, puisqu'il inclut les kératines K5, K6, K8, K14, K16, K17, K18, et K19. La gaine interne, dont le programme de différenciation est partiellement sous le contrôle du facteur de transcription GATA-3, exprime la trichohyaline, les transglutaminases 1 et 5 et la kératine hK6irs. Quant à la tige pileaire, elle exprime de façon très spécifique la transglutaminase 3.

ANNEXE 2 : Contribution à l'étude de la régulation du cycle pileaire : rôles des cellules souches et du facteur de croissance des fibroblastes FGF-5

Auteur : Kedzia Cecile ; Barrandon Yann (1998)

Le cycle pileaire est un processus complexe défini par une succession de trois phases [...]. Lorsqu'il cycle, le follicule pileux subit de profondes modifications morphologiques, et est soumis, entre autres, à l'action de facteurs locaux cellulaires et moléculaires.

Nous avons examiné l'influence du cycle pileaire sur la distribution des kératinocytes clonogéniques (Keratinocyte-colony forming cells ou K-CFCs) dans le follicule de rat. Lors de la phase anagène, la majorité des K-CFCs a été isolée de la partie supérieure du follicule, une région où très peu de cellules se multiplient. A l'inverse, quelques cellules clonogéniques ont été isolées de la partie bulbuaire, qui est le siège d'une intense prolifération cellulaire. A la fin de la phase anagène et durant toute la phase catagène, le nombre de K-CFCs augmente de façon très significative dans la partie inférieure du follicule, où des cellules en division persistent.

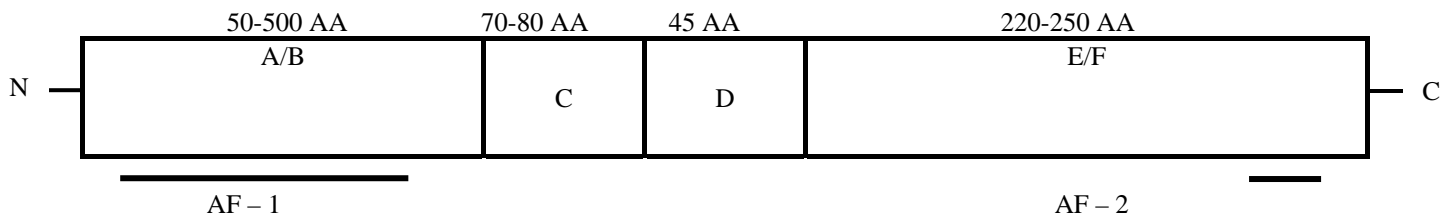
Nos résultats confirment l'existence de deux populations cellulaires prolifératives, qui diffèrent par leur capacité à initier une colonie. Ils démontrent également que l'arrêt de la croissance pileaire, dans le follicule, ne résulte pas d'une absence de cellules prolifératives dans le bulbe. De nombreux facteurs moléculaires sont impliqués dans la régulation du cycle pileaire, mais leur rôle exact reste mal défini.

L'inactivation chez la souris, du gène codant pour le FGF-5 (Facteur de croissance des fibroblastes-5) est responsable du phénotype *angora*, qui est caractérisé par une augmentation de la longueur des poils et par un allongement de la phase anagène. Le FGF-5 a été décrit comme un facteur inhibant l'élongation pileaire et induisant la phase catagène. Néanmoins, les follicules déficients en FGF-5 initient la phase catagène par un mécanisme inconnu.

Nous avons examiné l'influence du FGF-5 sur le cycle pileaire chez une lignée de souris, dont le gène *Fgf5* a été inactivé par l'insertion du gène *lacZ* d'*E.coli*. Dans les follicules des souris hétérozygotes, le transgène *Fgf5^{lacZ}* est exprimé dans les cellules de la gaine épithéliale externe localisée, juste au-dessus du bulbe. Son expression cesse une semaine avant le début de la phase catagène. Les souris homozygotes déficientes en FGF-5 ont des poils plus longs et plus fins. Étonnamment, les poils des souris hétérozygotes et homozygotes ont un diamètre maximal identique, lorsque la phase catagène est déclenchée.

Nos résultats démontrent que le FGF-5 affecte la croissance radiale du poil et, en conséquence son élongation. Ils démontrent également l'existence d'une étroite relation entre le diamètre du poil et le déclenchement de la phase catagène. D'autre part, nous suggérons que la région suprabulbaire joue un rôle déterminant dans la régulation du cycle pileaire.

ANNEXE 3 : Structure du récepteur stéroïdien



Les récepteurs des hormones sexuelles stéroïdiennes sont constitués d'une chaîne polypeptidique d'environ 800 AA et appartiennent à la superfamille des récepteurs nucléaires qui sont des protéines régulatrices de la transcription.

Tous les membres de cette superfamille ont une organisation structurale similaire avec :

- une région N-terminale A/B qui active la transcription des gènes ;
- un domaine médian C de fixation sur le DNA (DBD=DNA-binding domain) qui comporte 2 structures en doigt de zinc ;
- une région charnière D médiane flexible qui contient une séquence signal constitutive de localisation nucléaire (nuclear localization signal sequence=NLS) qui est constituée d'un ensemble d'acides aminés basiques ;
- une région C-terminale E/F de fixation de l'hormone (Hormone-binding domain = HBD) et des protéines chaperones.

L'activité régulatrice de la transcription du récepteur nucléaire est supportée par 2 zones :

- une zone AF-1 (activation function) active constitutivement et située dans la région A/B
- une zone AF-2 présente dans la zone de fixation de l'hormone et dont l'activité est dépendante de la fixation de l'hormone.

ANNEXE 4 : Extrait de l'article « Epilation laser : quel appareil ? »

<http://WWW.estheweb.com>

Le laser Alexandrite long pulse

Introduit en France depuis 1997, cette technique utilise une lumière à une seule longueur d'onde (755 nm) dont la cible est spécifiquement la mélanine contenue dans le poil entraînant une destruction sélective du bulbe pileux sans risque pour l'épiderme.

Après avoir appliqué un air ou un gaz cryogénique, refroidissant la peau préalablement rasée, un tir laser de 10 à 18mm de diamètre selon la zone concernée sera envoyé toutes les secondes sur chaque zone à traiter. Tous les poils et toutes les zones du corps peuvent ainsi être épilés et disparaissent complètement à la fin de chaque séance.

Ses avantages : la rapidité de la séance car les tirs laser se succèdent toutes les secondes ou demi secondes permettant de traiter toutes les zones du corps et en particulier les grandes zones en peu de temps. Sa longueur d'onde spécifique de la cible mélanique. Ses énergies puissantes permettant de réduire le nombre de séances. La netteté du résultat à la fin de chaque séance.

Son inconvénient : son mode d'action lié à l'absorption de la mélanine lui interdit d'épiler les peaux qui contiennent trop de mélanine.

Le laser Yag Long Pulse

La spécificité de ce laser (1064 nm) est liée à son mode d'action qui n'est pas comme pour l'alexandrite centré sur l'absorption de la mélanine mais sur un effet thermique particulier lui permettant d'épiler les peaux riches en mélanine : noires, mates, impossibles habituellement à épiler par les autres systèmes limités dans leur action par la quantité de mélanine contenue dans la peau.

Son avantage : ce laser permet à toutes les couleurs de peau, notamment noires, de bénéficier de la photo-épilation.

Son inconvénient : il est douloureux mais une crème locale anesthésiante peut être utilisée. La chute des poils se fait progressivement dans les jours suivants.

Le laser Yag Qswitché (ou très court pulse)

Il agit comme le précédent , mais la durée extrêmement brève de son tir lumineux va réaliser un effet mécanique sur le poil le pulvérisant sans le détruire , aboutissant à un poil extrêmement fin mais persistant.

Ce laser étant le seul auparavant utilisable pour les peaux noires par son procédé non basé sur l'absorption unique de mélanine lui a fait connaître de beaux jours.

Il est aujourd'hui avantageusement remplacé par le Yag long pulse qui permet la destruction du poil en le chauffant suffisamment longtemps par son long pulse.

Le laser Diode

La spécificité de ce laser est de s'adapter aux peaux mates mais pas les peaux noires car sa longueur d'onde est située entre celle de l'Alexandrite et celle du Yag long pulse (800 à 900 nm).

Ses avantages : assez efficace sur certains duvets. Epile les peaux blanches et mates.

Ses inconvénients : douloureux (crème anesthésiante).Le matériel est encore trop cher.

ANNEXE 5 : Extrait de la proposition de loi N°1277

N°1277

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 novembre 2008.

PROPOSITION DE LOI

relative à la modernisation du métier d'esthéticienne,

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais
prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Michel LEZEAU, Alain SUGUENOT, Marc FRANCINA, Michel LEJEUNE, Patrice MARTIN-LALANDE, Frédéric REISS, Patrice CALMÉJANE, Jean-Philippe MAURER, Patrice DEBRAY, René-Paul VICTORIA, Vincent DESCOEUR, Max ROUSTAN, Jean-Pierre GRAND, Yves NICOLIN, Patrick LABAUNE, Jean-Yves BONY, Émile BLESSIG, Jean-Marie MORISSET, Dino CINIERI, Rémi DELATTE, Daniel FASQUELLE, Jacques GROSPERRIN, Jacques REMILLER, Lucien DEGAUCHY, Jean-Yves COUSIN, Christophe PRIOU, Didier QUENTIN, Chantal BOURRAGUÉ, Henriette MARTINEZ, Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Pascale GRUNY et Françoise HOSTALIER, députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 29 septembre dernier, un millier d'esthéticiennes ont organisé à Paris une journée de mobilisation nationale afin de défendre leur profession. Manifestant pour la première fois devant le ministère de la santé, à l'initiative de la Confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB), elles ont appelé solennellement à une harmonisation du droit français sur les nouvelles technologies du modelage et de l'épilation avec celui des pays européens voisins, et à l'encadrement d'une esthétique moderne par une législation adaptée.

La filière française des esthéticiennes représente aujourd'hui 17 400 entreprises, 20 550 établissements, 20 350 salariés, 1 881 apprentis sous contrats, et 2 403 contrats de formation continue. Elle génère 1,291 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Chaque année, environ 13 500 élèves sont diplômés dans une formation esthétique de qualité. Le secteur des centres de beauté et de soins corporels (au nombre de 15 700) a créé 3 200 emplois en 2007, dont 65 % à temps pleins et en CDI.

Partout en France, les esthéticiennes sont des professionnelles reconnues et appréciées pour leurs compétences. Sans conteste les mieux formées en Europe, elles jouent même dans de nombreuses communes rurales un rôle social important, se rendant au domicile des personnes âgées, dans des maisons de retraite, voire dans des hôpitaux.

Malgré cette formidable dynamique, il ne se passe pas un jour sans qu'une esthéticienne ne reçoive un courrier d'une instance représentative des professions de santé, la mettant en demeure de cesser de pratiquer certains actes esthétiques [...].

Rédigé dans une optique de protection de la santé des patients, un arrêté du ministre de la santé publique a fixé la liste des actes médicaux ne pouvant être pratiqués que par des docteurs en médecine [...]. C'est en invoquant cet arrêté que des syndicats de médecins assignent en justice [...] des esthéticiennes pratiquant des actes de dépilation à l'aide d'une lumière pulsée [...].

Contrairement à ce qu'affirment à tort certains syndicats de médecins, la dépilation à la lumière pulsée n'est pas une épilation au laser, dont l'utilisation est régie spécifiquement par un arrêté [...].

En tout état de cause, les fabricants français de « lampes flash » ont opté pour une grande sécurisation de leurs appareils. Ainsi, ces machines – certifiées CE selon les normes en vigueur – sont « bridées » en puissance et selon leurs applications [...]. En outre, la lumière utilisée est filtrée selon la cible choisie [...].

Enfin, ces appareils ne peuvent être utilisés que par un personnel signataire d'un contrat de formation qui les engage à suivre scrupuleusement les protocoles de soins, et les clients candidats aux séances à la lumière pulsée doivent lire et remplir un formulaire les informant sur les limites des soins, et sur les conditions dans lesquelles ces soins sont dispensés. En cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat aux soins, il est demandé un avis médical écrit au médecin traitant du candidat.

Dans la quasi-totalité des États membres de l'Union européenne, les esthéticiennes pratiquent tout à fait légalement la « photo dépilation », et sont assurées pour de tels actes. La France fait tristement figure d'exception, alors même que le niveau d'études des esthéticiennes françaises – qui peut atteindre le BTS – est le plus élevé d'Europe. Dès lors, pourquoi les dépilations pratiquées par des esthéticiennes ne seraient dangereuses qu'en France ?

Les esthéticiennes souhaitent obtenir la mise en place d'une réglementation adaptée aux nouvelles technologies [...]. Seul le législateur peut réfléchir à une réglementation sur tous les appareils à rayonnements optiques, présents et à venir.

Dès lors, nous vous proposons d'autoriser les esthéticiennes à pratiquer tous types d'épilation – hormis les épilations au laser – à condition qu'elles aient suivi une formation adéquate pour l'utilisation des nouvelles techniques.

Tel est l'objet de cette proposition de loi. [...]

© Assemblée nationale

RAPPORT DU JURY

Moyenne de l'épreuve 5,5
Meilleure note de l'épreuve 12, 5

Constats sur les connaissances

Le jury a constaté que les réponses à la question 1 comportaient beaucoup de hors sujet. Il faut absolument mieux cibler les questions. Les candidats ont pour la plupart développé l'histologie du poil alors que seule la physiologie était attendue. Le cycle pilaire a été traité généralement de manière trop superficielle et sa régulation souvent négligée. Seules quelques copies présentaient des schémas judicieusement choisis de physiologie et non d'histologie.

Les annexes ont été insuffisamment exploitées ou peu interprétées or les données présentes dans ces annexes permettaient d'élaborer une réponse pertinente. Mais l'exploitation judicieuse d'un document n'est possible que si les connaissances de base sont acquises et comprises.

Le jury a constaté que, dans l'ensemble et cette année encore, le niveau scientifique est insuffisant. Le jury rappelle aux futurs candidats que le niveau de connaissances scientifiques attendu est un niveau universitaire. Le jury conseille aux futurs candidats de lire et travailler les anciens sujets, de s'entraîner à analyser chaque terme d'une question afin d'élaborer un plan détaillé cohérent.

La question 2 a révélé un manque important de connaissance en cosmétologie. La plupart des candidats n'a pas su citer les ingrédients ayant une action sur le poil ni expliquer leur mécanisme d'action biochimique. De nombreux candidats ont confondu produits cosmétiques et ingrédients. Le lien entre la structure du poil et les modes d'action des cosmétiques n'a pas été mis en évidence.

Pour la dernière question 3, le jury a déploré l'absence de classification ou une classification des techniques souvent non pertinente. Les principes des techniques développées sont trop succincts et n'utilisent pas le vocabulaire technique, technologique ou scientifique. Les hors sujets sont nombreux et le « principe de la technique » est souvent confondu avec le protocole. Le jury déplore une méconnaissance de la réglementation en vigueur et un niveau global inférieur aux exigences du BTS Esthétique en technologie !

Constats sur la forme

L'introduction et la conclusion sont souvent trop longues, et n'apportant rien au développement du sujet. Cette perte de temps pénalise les candidats.

Le jury souhaiterait que les candidats n'oublient pas d'identifier distinctement les questions et que cette identification ne se substitue pas à la présence d'un plan détaillé.

Le jury a valorisé la présence de tableaux synthétiques et logiques et de schémas judicieux et légendés.

Le jury déplore toujours la présence de copies présentant des fautes de syntaxe, d'orthographe et des réponses dans le désordre.

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

SUJET ECRIT 2

Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

Sujet en annexe

RAPPORT DU JURY

Rapport établi par : Mesdames AMGHAR, DEMESSANCE, GANDON, JOLLY, LANG, MERRIAUX, PULGAS.

Moyenne de l'épreuve : 7,8

Meilleure note de l'épreuve 15, 6

1. Constats et recommandations d'ensemble

Cette épreuve nécessite de maîtriser, de façon approfondie, des connaissances technologiques, scientifiques et professionnelles.

Les candidats doivent se préparer à composer pendant 5 heures, de façon à rendre un travail complet et structuré. La lecture attentive de l'ensemble du sujet et de l'ensemble des annexes est conseillée afin de ne pas oublier des parties de réponses. Une analyse précise de chaque question est indispensable pour bien cibler les réponses.

Dans la construction de ce travail, le fond et la forme sont importants : sélectionner les informations pertinentes, effectuer un choix lorsqu'il est demandé et opter pour une présentation détaillée et justifiée. Toutes les propositions doivent être justifiées.

La nécessité s'impose de s'approprier le sujet et de présenter les réponses de façon à les faire correspondre au contexte professionnel proposé.

1.1 Constats

Le jury a apprécié les copies correctement présentées (numérotation des questions, orthographe, et syntaxe correctes, soin, écriture, lisibilité d'ensemble), ainsi que le souci de certains candidats de structurer leur devoir.

Cependant, certains candidats :

- Ne possèdent pas les connaissances de base professionnelles, scientifiques, technologiques actualisées exigées d'un futur enseignant
- Ne maîtrisent pas le vocabulaire technologique attendu d'un professionnel qui se destine au métier d'enseignant
- Font preuve de manque de cohérence à travers leur expression écrite.

Il a été relevé aussi un manque de structure et organisation : des questions non numérotées ou traitées de façon discontinue, utilisation partielle et/ou absence d'utilisation des données de l'énoncé.

Le jury a déploré pour certains candidats une analyse superficielle du sujet, un manque de connaissances et de justifications professionnelles, scientifiques, un manque d'appropriation du sujet tant au niveau du contexte professionnel qu'au niveau de la clientèle visée et de pertinence dans les propositions.

1.2 Recommandations

Prendre un temps de lecture et d'analyse du sujet :

- Repérage de toutes les questions et parties de questions posées,
- Mise en évidence des liens possibles entre les questions afin de construire la réponse en tenant compte de l'ordre des questions et en faisant ressortir l'unité du sujet.

Procéder à l'analyse des documents, rédiger un plan au brouillon

Réfléchir à l'exploitation judicieuse des annexes susceptibles de faciliter la rédaction sans les recopier et en les enrichissant de connaissances

Enoncer clairement les objectifs

Organiser et structurer le travail : la présentation sous forme de tableau permet de simplifier la rédaction de la réponse tout en mettant en évidence les points essentiels mais ne dispense pas d'un commentaire de manière à mettre en évidence les compétences pédagogiques attendues d'un enseignant :

- Des qualités d'expression et de communication,
- Un esprit de synthèse,
- Des qualités dans la gestion du temps.

La qualité de la présentation du travail traduit la rigueur du candidat et certaines aptitudes à transmettre des connaissances.

2. Eléments de corrigé

Le candidat devait :

- Rédiger une introduction générale présentant le contexte professionnel
- Elaborer des documents professionnels mettant en évidence la prise en compte du contexte, des annexes et l'exploitation des connaissances
- Concevoir des protocoles variés, structurés, justifiés tant dans le domaine technique, scientifique que commercial
- Présenter des projets (formation, animation), détaillés prévoyant les moyens matériels et humains
- Réaliser un document permettant d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les stagiaires durant la formation
- Prendre en compte les enjeux économiques et commerciaux.
- Rédiger une conclusion pouvant proposer par exemple des perspectives pour la société.

Le candidat doit veiller à articuler les différentes parties du devoir en établissant des transitions pertinentes.

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Durée de l'épreuve : 6 heures

Coefficient : 3

Travaux pratiques : 4h

Préparation de l'exposé : 1 h

Exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes

Indications aux candidats

1 – Réalisation des travaux pratiques

Pour cette première partie vous devez :

- prendre connaissance des documents et annexes, des locaux et des équipements
- élaborer le protocole du soin réalisé
- préparer votre poste de travail et installer votre modèle
- réaliser un soin amincissant (*max 2H de techniques esthétiques*)
- concevoir les documents techniques à visée pédagogique
- remettre en état les postes de travail

En prenant appui sur le travail réalisé, vous concevez la séquence de formation pour la classe indiquée. Vous disposez de 1H en salle pour préparer votre exposé oral.

1- Exposé oral : 30 minutes :

Vous décrivez la séquence de formation élaborée et présentez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séance (objectifs, déroulement, documents élèves, évaluation...)

Vous explicitez votre démarche méthodologique

Vous justifiez les choix effectués lors des TP en mettant en évidence les informations, données, et résultats issus ou attendus des travaux pratiques

1- Entretien avec le jury : 30 minutes :

Vous précisez certains points de votre présentation.

Vous expliquez et justifiez vos choix de nature didactique et pédagogique.

Sujet n° 1

Vous enseignez en classe de terminale Bac Professionnel esthétique – cosmétique parfumerie.

Vous devez préparer une séquence portant sur :

Les soins du corps amincissants
--

L'objectif de cette séquence sera de :

- réaliser un soin du corps amincissant complet (taille, hanches et cuisses) incluant obligatoirement l'utilisation d'un appareil spécifique.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de certification

Annexe 2 : Extraits du référentiel de formation C32, C41, S22, S21.

Annexe 3 : Dossier technique sur les appareils et matériels utilisés pour les soins du corps amincissants.

Sujet n° 2

Vous enseignez en classe de première Bac Professionnel esthétique – cosmétique parfumerie.
Vous devez préparer une séquence portant sur :

Les soins esthétiques du visage pour les peaux grasses

L'objectif de cette séquence sera de :

- réaliser un soin complet du visage pour les peaux grasses incluant l'utilisation de deux appareils spécifiques

Liste des annexes :

Annexe 1 : Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de certification

Annexe 2 : Extraits du référentiel de formation C32, C41, S22, S21.

Annexe 3 : Appareils électriques pour les soins esthétiques

Annexe 4 : Produits visage peaux grasses

Sujet n° 3

Vous enseignez en classe de seconde Bac Professionnel esthétique – cosmétique parfumerie.
Vous devez préparer une séquence portant sur :

Les techniques de maquillage du visage et des ongles

L'objectif de cette séquence sera de :

- réaliser un maquillage « mariée » et le maquillage des ongles des mains

Liste des annexes :

Annexe 1 : Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de certification

Annexe 2 : extraits du référentiel de formation C32, C41, C42, S22, S21.

Annexe 3 : robe de mariée et bouquet assorti

Annexe 4 : 2 produits de maquillage

Rapport du jury

Rapport établi par Mesdames ALACARAZ Sylvie, BOUILLAUD Martine, DUDET Colette, GANDON Margueritte, GILET Virginie, LAFORGE Christelle, MARTIN Françoise, MORVAN Joëlle, PROST Sophie, ROUGIER Brigitte, TOSSER-CHEVILON Corinne, TRAUILLÉ Cécile.

1-1 – RESULTATS :

- Moyenne générale de l'épreuve : 12,55
- Répartition des notes :
 - Notes supérieures ou égales à 15 : 4
 - Notes comprises entre 12 et 15 : 11

- notes comprises entre 8 et 12 : 4
- notes comprises entre 5 et 8 : 2
- notes inférieures à 5 : 0

- Meilleure note de l'épreuve : 16

1-2 : Observations du jury

Il s'agit d'une épreuve à caractère pédagogique qui prend appui sur des observations faites par le candidat à partir de la réalisation de techniques esthétiques en lien avec les référentiels des lycées professionnels.

1-2-1 Constats

Le jury a constaté chez certaines candidates :

- un choix de techniques élémentaires peu représentatives des exigences imposées par le niveau du concours ;
- une maîtrise insuffisante des règles d'ergonomie ;
- un manque de respect du confort du modèle ;
- un temps d'exposé de la séquence de formation trop court.

Le jury a apprécié :

- le travail dans une ambiance calme, une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle ;
- une attitude courtoise entre les candidates ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats : conformité du modèle, exhaustivité des produits et matériels nécessaires ;
- la mise en œuvre de techniques spécifiques attendues au niveau de formation imposé pour la partie pédagogique ;
- la maîtrise de gestes professionnels ;
- une analyse et un transfert dans la séquence pédagogique ;
- la justification des choix pédagogiques en lien avec les travaux pratiques réalisés ;
- un exposé structuré, le lien avec les disciplines technologiques et générales ;
- une séquence bien construite, le réalisme des propositions pédagogiques ;
- l'utilisation d'un vocabulaire pédagogique ;
- la mise en évidence des activités des élèves ;
- la production de documents élèves ;
- des évaluations pertinentes.

1 – 3 Conseils aux candidats

- Lire le sujet et l'analyser dans sa globalité ;
- sélectionner les techniques, les produits et les matériels dont l'utilisation nécessite des connaissances relatives au niveau du concours (BTS Esthétique Cosmétique) ;
- organiser l'ensemble des tâches demandées sur la totalité des quatre heures de travaux pratiques (préparation de la séquence de formation / exécution des techniques esthétiques) ;
- gérer judicieusement le temps imparti pour l'exécution des techniques esthétiques, sachant que les deux heures allouées constituent un temps **maximum** ;
- concevoir un déroulement logique, bien programmé dans le temps, pour organiser la succession des différentes étapes de la prestation demandée ;
- exploiter les annexes du sujet comme supports de la séquence ou de la séance de formation
- exploiter la mise en œuvre des travaux pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence ou de la séance ;
- se préparer à présenter un exposé utilisant la totalité du temps imparti (trente minutes) ;
- faire preuve de qualités d'écoute et de communication.

Seconde épreuve **Epreuve sur dossier**

Durée 1 heure coefficient 3

Rapport établi par Mesdames BALARAN, BATTIN, CASTANO, MANGEL, MERRIAUX, PEYRISSOUS et TATOO.

1 Précisions sur l'épreuve :

« L'épreuve sur dossier comporte deux parties. 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Première partie : soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

L'épreuve porte sur les programmes des lycées professionnels et, le cas échéant, des sections de techniciens supérieurs.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. »

Les deux parties de l'épreuve permettront d'évaluer les compétences d'expression et de communication du candidat.

Sujets de la seconde partie

Sujet N° 1

Texte de Référence

Décret n°91-1194 du 27 novembre 1991 relatif à la commission d'hygiène et de sécurité créée dans les lycées techniques ou professionnels (extraits)

Article 5 : La commission d'hygiène et de sécurité procède à des visites des locaux de l'établissement, notamment des ateliers, dans l'exercice de sa mission, chaque fois qu'elle le juge utile et au moins une fois par an.

Article 6 : Au début de chaque année scolaire, le chef d'établissement présente à la commission d'hygiène et de sécurité :

- un rapport d'activité de l'année passée présentant notamment les suites données aux avis de la commission ;
- un programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Article 8 : La commission d'hygiène et de sécurité fait toutes propositions utiles en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, et notamment dans les ateliers.

Elle donne ses avis à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, l'avis est réputé donné.

Article 9 : Le chef d'établissement transmet les avis de la commission d'hygiène et de sécurité, le rapport d'activité de l'année passée et le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, au conseil d'administration, au conseil des délégués des élèves et à l'inspection du travail.

Les avis de la commission d'hygiène et de sécurité peuvent être communiqués à tout membre de la communauté éducative qui en fait la demande.

Bulletin officiel de l'Éducation nationale hors série n°1 du 6 janvier 2000
Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)

[...] Organisation des premiers secours dans l'établissement

L'infirmière est habilitée à accomplir les actes et soins infirmiers relevant de sa compétence et notamment ceux nécessitant une prescription médicale qui, sauf urgence, doit être écrite, nominative, qualitative et quantitative, datée et signée (art. 4 et 5 du décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier).

[...] En cas d'absence de l'infirmière

- des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'urgence doivent être affichées dans l'établissement ;
- l'armoire à pharmacie doit être fermée à clef.

Dans les écoles et les EPLE, une ligne téléphonique permettant de contacter les services d'urgence doit impérativement être accessible en permanence.

... En l'absence des infirmières et des médecins, les soins et les urgences, à l'exception de la contraception d'urgence, sont assurés par les personnels titulaires, soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), soit du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST). Toutefois, il convient de rappeler qu'il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.

Il revient au directeur d'école ou au chef d'établissement de mettre en place une organisation qui réponde au mieux aux besoins des élèves et des personnels de son école ou de son établissement. Il peut s'appuyer sur l'avis technique des infirmières et des médecins de l'éducation nationale.

Cette organisation, définie en début d'année, inscrite au règlement intérieur, et portée à la connaissance des élèves et des familles prévoit notamment :

- une fiche d'urgence à l'intention des parents, non confidentielle, renseignée chaque année (modèle en annexe) ;
- les modalités d'accueil des élèves malades ou accidentés (par qui ? où ?) ;
- les conditions d'administration des soins (ne pas oublier d'informer la famille par le biais du carnet de correspondance).

[...]

Un registre spécifique est tenu dans chaque école ou établissement. Il y est porté le nom de l'élève ayant bénéficié de soins, la date et l'heure de l'intervention, les mesures de soins et d'urgence prises, ainsi que les éventuelles décisions d'orientation de l'élève (retour dans la famille, prise en charge par les structures de soins).

Présentation de la situation

Vous êtes témoin pendant l'une de vos séances de cours d'un accident : un élève se brûle les mains (brûlures superficielles) avec de la cire épilatoire.

Question

Quelle(s) mesure(s) prenez-vous et quelle(s) instance(s) informez-vous ?

Sujet N° 2

Texte de Référence : Extraits du Code de l'éducation : R 421-41-3 et article L 421-5

Article R421-41-3

Créé par **Décret n°2010-99 du 27 janvier 2010 - art. 6**

Pour l'exercice des compétences définies à l'article L. 421-5, le conseil pédagogique :

1° Est consulté sur :

- la coordination des enseignements ;
- l'organisation des enseignements en groupes de compétences ;
- les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves ;
- la coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires ;
- les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation ;

-les modalités des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers.

2° Formule des propositions quant aux modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration.

Article L421-5

Modifié par Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 38 JORF 24 avril 2005

Dans chaque établissement public local d'enseignement, est institué un conseil pédagogique.

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

Présentation de la situation :

Vous avez accepté d'être membre du conseil pédagogique pour représenter votre champ disciplinaire. Dans le cadre de la rénovation du lycée, l'accompagnement personnalisé se met en place.

Question :

En tant que membre du conseil pédagogique, comment concevez-vous votre rôle dans la mise en place de cette nouvelle modalité ?

Sujet N° 3

Texte de référence : EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE N°2006-197 DU 30-11-2006 MEN DGESCO B3-1

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école réaffirme le rôle fondamental de l'école dans l'acquisition des savoirs et des compétences indispensables, ainsi que dans la transmission des valeurs de la République. [...]

1 - Les missions

L'évolution de la société, la volonté de mieux faire partager les valeurs de solidarité, de respect mutuel et de laïcité nécessitent que soit résolument mise en place, poursuivie, ou renforcée une véritable éducation à la citoyenneté de tous les élèves, mobilisant l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire...[...]

le CESC (Comité d'éducation à la santé et la sécurité) :

- contribue à l'éducation à la citoyenneté ;
- prépare le plan de prévention de la violence ;
- propose des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion ;
- définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement.

Ainsi, la dynamique du CESC vient renforcer efficacement le rôle éducatif de chaque collège, lycée, EREA. [...]

Éducation à la santé et à la sexualité, et prévention des conduites à risques

Dans chaque établissement scolaire, le CESC définit un programme d'éducation à la santé (14), à la sexualité (15) et de prévention des conduites à risques (16), notamment des conduites addictives.

Les activités éducatives définies par le CESC doivent être adaptées en premier lieu aux attentes et aux besoins des élèves et plus largement aux enjeux actuels de santé publique et aux enjeux de société. Elles ont pour objectifs communs, la prévention, la responsabilité, le respect mutuel et la formation des jeunes à la vie sociale, qui rejoignent les objectifs de l'éducation à la citoyenneté. Elles visent à développer le plus tôt possible chez les élèves une réflexion destinée à favoriser l'adoption de comportements responsables au plan individuel et collectif.

Axe 2 : La réconciliation de l'élève avec lui-même et avec l'école	
<p>Mettre en place un CESC pour :</p> <p>Développer les valeurs citoyennes</p> <p>Promouvoir la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions favorisant : <ul style="list-style-type: none"> • la solidarité : participation aux campagnes nationales ELA, Téléthon, SIDA • l'altruisme : spectacle de Noël à la maison de retraite • le sens des responsabilités : <ul style="list-style-type: none"> • formation au secourisme (STT) • prévention des risques liés à l'activité professionnelle (ergonomie, respect des consignes de sécurité) • respect de l'environnement (collecte des déchets, sensibilisation au développement durable) - Mise en place de projets transdisciplinaires avec des partenariats extérieurs sur des thèmes comme l'hygiène de vie (nutrition, sommeil, hygiène...) ou la prévention des conduites à risques (tabac, alcool, sexualité, toxicomanies...) - Développement d'activités en adéquation avec les besoins et envies des élèves pour favoriser leur bien-être : atelier de relaxation (gestion du stress), activités sportives, de loisirs (UNSS, clubs hip hop, danse orientale, atelier cirque...) et artistiques (chant, dessin, photo, vidéo...) - Collaboration avec des ressources extérieures : centre social (participation à des manifestations, forums...), BPDJ (prévention des conduites à risques), associations (Émergence, Espace ressources, AIEM, Planning familial)

Présentation de la situation

A l'issue de votre cours, un élève à qui vous avez fait une remontrance sur son attitude pendant le cours, finit par vous confier qu'il fume régulièrement du cannabis.

Question

Quelles peuvent être les contacts à établir, les actions à mettre en place ?

2 - RESULTATS :

Moyenne générale de l'épreuve - première partie (sur 14 : 7,44) et deuxième partie (sur 6 : 4,39)

- Répartition des notes sur 20 :
 - notes supérieures ou égales à 15 : 7
 - notes comprises entre 12 et 15 : 12
 - notes comprises entre 8 et 12 : 11
 - notes comprises entre 5 et 8 : 4
 - notes inférieures à 5 : 1

- Meilleure note de l'épreuve :
 - Première partie : 13 / 14
 - Seconde partie : 5,75 / 6

OBSERVATIONS DU JURY : Première partie d'épreuve

Constats sur les dossiers

Le jury a apprécié :

- Une présentation agréable et de lecture aisée, conforme aux exigences de l'épreuve,
- La pagination du dossier dans son intégralité (annexes comprises),
- La diversité des sources documentaires,
- Une identification claire de la problématique,
- Un développement de contenus scientifiques, techniques ... relatifs au sujet traité,
- Des illustrations en couleur et de qualité,
- Les références aux annexes lorsqu'elles sont situées en fin de dossier,
- La présentation concise de la partie pédagogique.

Le jury a déploré :

- Une insuffisance de documents relatifs au sujet,
- Quelques dossiers trop aérés ou trop denses (caractères de police trop petits)
- Des contenus insuffisamment développés, qui résultent d'une recherche superficielle
- La présence de documents sans source ni référence,
- Des fautes d'orthographe et de syntaxe,
- Un nombre de pages total du dossier supérieur à 40, annexes comprises,
- Le choix, par certains candidats, d'un sujet trop réducteur ou trop large pour les investigations scientifiques et techniques,
- Une exploitation du sujet non ancrée dans la profession
- Une exploitation du sujet qui ne conduit pas à un développement scientifique et technique dans le domaine professionnel.

Constats sur la partie « exposé »

Le jury a apprécié :

- Une gestion optimale du temps,
- Une annonce du plan de l'exposé,
- La présentation de la démarche ayant amené la problématique,
- Une présentation de la problématique structurée, non paraphrasée,
- Une utilisation judicieuse des TIC,
- La conviction dans la présentation du sujet,
- La qualité de l'expression orale,
- La présentation personnelle,
- Des précisions complémentaires, en adéquation avec la problématique.

Le jury a déploré :

- La paraphrase du dossier,
- Un diaporama correspondant à la copie du dossier,
- L'exposé se limitant à la lecture du support,
- Le manque de recul par rapport au thème d'étude,
- L'absence de mise en évidence des points remarquables de l'étude,
- L'absence de présentation et de justification des démarches ayant favorisé l'étude,
- Des difficultés à établir l'interrelation entre les connaissances (et aspects) scientifiques (biologie, biochimie, cosmétologie) et le domaine professionnel (soins, produits, ...),
- Un contenu de développement totalement différent de celui du dossier,
- Un niveau de connaissances insuffisant,
- Une mauvaise gestion du temps,
- La non présentation de la partie pédagogique
- Un manque de conviction de la présentation,
- Un débit de parole trop rapide,
- Une mauvaise maîtrise de la langue orale,
- Un ton monocorde,
- Une approche trop « commerciale » du sujet.

Constats sur la partie « entretien »

Le jury a apprécié :

- La réactivité des candidates face au questionnement,
- La qualité de l'expression orale,
- La qualité d'écoute,
- La qualité et le niveau des réponses (maîtrise des contenus technologiques et scientifiques développés),
- La pertinence des exploitations pédagogiques,
- La prise en compte des référentiels.

Le jury a déploré :

- Le manque de recul et d'analyse par rapport au thème choisi,
- Des connaissances se limitant ou ne correspondant pas à ce qui est exposé dans le dossier,
- Un niveau de connaissances insuffisant,
- Une attitude et un comportement pas toujours adaptés à l'entretien.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour le dossier

- Établir un équilibre entre l'étude théorique et l'application professionnelle,
- Insérer des documents techniques pertinents, actuels et de qualité,
- Identifier une problématique du domaine professionnel permettant une application pédagogique dans des formations relevant de la compétence d'un PLP esthétique cosmétique,
- Respecter le nombre de pages total (annexes incluses).

Pour l'exposé

- Utiliser un support TIC qui prend le dossier comme support mais qui n'est pas une redite,
- Mettre en évidence l'intérêt du travail de recherche pour un futur PLP esthétique,
- Gérer correctement le temps,
- Présenter et justifier les investigations qui ont été mises en œuvre pour cette étude.

Pour l'entretien

- Maîtriser les connaissances en prolongation et en approfondissement du travail présenté et soutenu,
- Justifier les démarches mises en œuvre pour l'étude.

OBSERVATIONS DU JURY : Seconde partie d'épreuve

« Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

Le jury a apprécié :

- Une proposition d'actions complémentaires aux informations données dans les annexes,
- La capacité du candidat à :
 - se positionner dans son champ de compétences en tant qu'enseignant
 - se situer dans la hiérarchie au sein du système scolaire
 - participer à la vie de l'établissement
 - identifier les partenaires internes et externes à l'institution
- La qualité de l'expression orale.

Le jury a déploré

- La paraphrase des annexes,
- La mauvaise gestion du temps,
- Un positionnement inapproprié au sein de l'établissement.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le candidat devra s'informer sur les obligations réglementaires et les textes officiels en relation avec le métier de professeur

Au cours de l'entretien

- Faire preuve d'analyse et de recul,
- Faire preuve d'écoute et d'attitude responsable pour se projeter, en tant que futur fonctionnaire de l'État,
- Adopter une posture appropriée aux règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidates admis au CAPLP et au CAFEP.

Comme cela avait été indiqué lors des précédentes sessions, il est nécessaire que les candidats à ce concours se préparent aux épreuves et aient acquis les connaissances scientifiques et technologiques indispensables. Trop de candidats ne les maîtrisent pas et les devoirs révèlent toujours une certaine indigence des éléments exposés.

L'enseignement ne peut se concevoir sans la maîtrise des savoirs enseignés, et celle de l'expression alliant une présentation claire des éléments de réponse et une argumentation des idées développées.

Ce sont ces qualités qui ont été recherchées dans les nouvelles épreuves d'admissibilité, comme cela l'était dans les anciennes.

La première épreuve d'admission a permis de juger à la fois de l'attitude professionnelle des candidates et de leur maîtrise des techniques mais surtout de leur capacité à construire une démarche pédagogique utilisant avec pertinence les éléments techniques.

Le jury a, comme l'an passé, également apprécié la qualité des dossiers présentés mais a, là encore, regretté que, parfois, les argumentations développées ne s'ancrent que faiblement sur des connaissances scientifiques et technologiques sûres.

La réflexion des candidats face à la compétence agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable a révélé pour beaucoup d'entre un positionnement convenable et une certaine connaissance du système éducatif.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Madame le proviseur du lycée Elisa Lemonnier, l'équipe d'accueil et d'entretien du lycée pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

SESSION 2011

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE

**ÉCRIT 2
ÉTUDE D'UN SYSTÈME, D'UN PROCÉDÉ
OU D'UNE ORGANISATION**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Vous êtes animateur(trice)-formateur(trice) pour une société qui commercialise des produits cosmétiques et du matériel.

La société a décidé de mettre en vente un nouvel appareil : *l'Advance*

La marque comprend deux gammes très complètes de produits de soin pour le visage et le corps.

1^{ère} PARTIE

Le directeur commercial vous demande d'associer l'utilisation de ce nouveau matériel aux différentes gammes.

1.1. Pour promouvoir *l'Advance* auprès des dépositaires agréés, concevoir un outil de présentation de cet appareil.

1.2. Elaborer quatre protocoles détaillés des nouveaux soins combinant des produits sélectionnés et l'appareil.

2^{ème} PARTIE

Vous prenez en charge la formation des personnels des instituts utilisant l'appareil *Advance*.

2.1. Présenter le programme de la formation que vous proposez.

2.2. Produire les documents destinés aux stagiaires.

2.3. Réaliser un document qui vous permettra d'évaluer les connaissances et les compétences acquises par les stagiaires.

3^{ème} PARTIE

Vous êtes amené(e) à accompagner la mise en place de *l'Advance* et des protocoles dans les instituts agréés.

Présenter un projet d'animation que vous mettrez en place dans un institut.

Annexe 1 : APPAREIL ADVANCE

Ultrasons

DÉFINITION

Les **ULTRASONS** sont des ondes sonores :

INFRASONS	SONS	ULTRASONS
< 15 Hz	de 15 à 18 000 Hz >	> 18 KHz <small>(inaudible, invisible par l'homme)</small>

Ces ondes sonores génèrent une **VIBRATION MÉCANIQUE** sur le tissu. La **FRÉQUENCE** de cette vibration est alors supérieure à 18 000 vibrations par seconde.

Ces ondes transmettent de l'**ÉNERGIE** au milieu où elles sont appliquées (tissu).

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'énergie acoustique est produite par la déformation « amplifiée » d'un ensemble Piézo-électrique **RESONATEUR**.

Cet ensemble se déforme par l'alternance de « compressions » et « dilatations » sous excitation électrique.
(Ex: Cristal de Quartz)

Pas de courant électrique :



PRINCIPE DE PROPAGATION

Les ondes ultrasonores se propagent aussi bien dans les solides que les liquides.

- ➡ **Aucune émission dans l'air.**
- ➡ **Un gel ou un cosmétique de base aqueuse est nécessaire pour obtenir la meilleure transmission des ondes ultrasonores.**

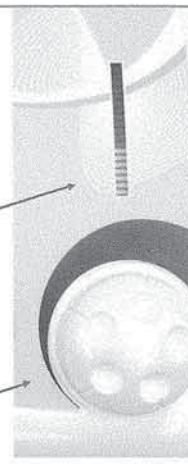
LA PUISSANCE

Elle est ajustable, mais volontairement limitée pour assurer toute la sécurité des soins.

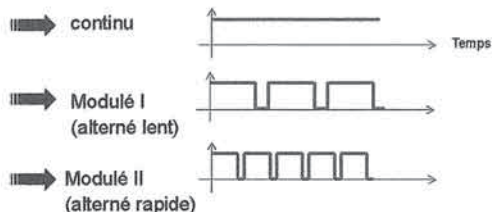
Sur le tableau de commande du **DUOLIFT**, la puissance est représentée sur une échelle de 20 barrettes lumineuses.

Les programmes de soins visage sont pré-programmés pour fonctionner à 50% de la valeur maximale, c'est à dire 1W/cm².

Cette valeur est compatible avec la plupart des peaux, mais peut être ajustée à l'aide du potentiomètre.



LE MODE



En mode modulé, l'émission est composée d'une alternance de temps d'émission et de temps de repos. L'effet thermique est réduit dans les modes pulsés

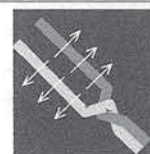
Passer d'un mode à l'autre = inaccoutumance des tissus et recherche du meilleur effet biologique

EFFETS SUR LA PEAU

2 - BIO-STIMULATION

Les ultrasons ont aussi des propriétés bio-stimulantes qui permettent de réactiver les processus naturels de régénération cellulaire des tissus cutanés. On obtient en particulier :

- Un effet de défibrosage, lié au micro-massage interne, produit par les frictions moléculaires.
- Une stimulation des processus métaboliques (production de collagène et d'élastine) par apport énergétique.



6 450 € H.T.

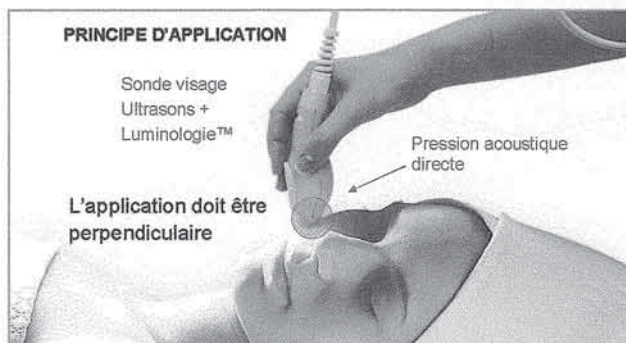


PRINCIPE D'APPLICATION

Sonde visage
Ultrasons +
Luminologie™

Pression acoustique
directe

L'application doit être
perpendiculaire



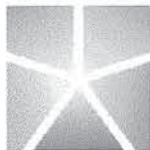
Tournez la page S.V.P.

Luminologie®



Technique simplifiée dérivée de la Chromothérapie.

Dérivé des applications de la Chromothérapie selon le Dr. C. Agrapart, spécialiste et auteur de plusieurs ouvrages de référence sur cette technique depuis plus de 10 ans.



Appliquée simultanément aux ultrasons ou au « Modelage Expert », la Luminologie® active l'effet recherché par l'apport d'une énergie lumineuse colorée spécifique à chacune des phases du protocole selon un procédé INNOVANT et BREVETÉ.

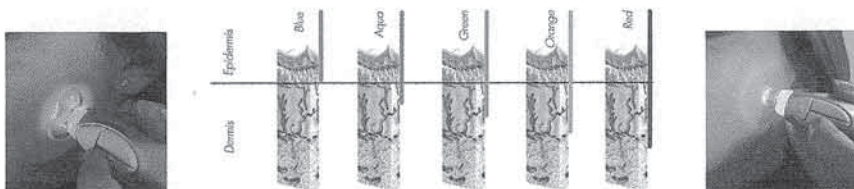


EFFETS BIOLOGIQUES

La lumière a une action reconnue sur le traitement de la peau.

L'énergie lumineuse est absorbée différemment par les tissus en fonction de sa couleur. La profondeur de pénétration dépend de la longueur d'onde, au plus celle-ci est élevée, au plus elle pénètre en profondeur dans les tissus.

Cette pénétration détermine les zones « activées » et ainsi les effets biologiques induits.



Description des effets physiologiques associés aux Ultrasons:

Bleu (465 nm)

La couleur bleue est **calmante** et participe à la **relaxation** des tissus. Grâce à son action **anti-bactérienne** et **purifiante**, le bleu est depuis longtemps reconnu et utilisé par le monde médical.

La couleur bleue est associée aux ultrasons en mode continu.

Jaune (592 nm)

La couleur jaune a des propriétés **détoxifiantes**. Elle améliore l'**éclat** de la peau et le **tonus musculaire**.

La couleur jaune est associée aux ultrasons en mode pulsé lent.

Rouge (641 nm)

La couleur rouge a des propriétés **stimulantes**. Tout le métabolisme cellulaire est stimulé à l'endroit où le rouge est appliqué, la production des cellules augmente, la synthèse de collagène et élastine est aussi activée. La **régénération** cellulaire est activée.

La couleur rouge est associée aux ultrasons en mode pulsé rapide.

ANNEXES 2

TARIFS PRESTATIONS



essentiels
visage



BEAUTE EXPRESS

- INTERMEZZO - L'effet coup d'éclat _____ 18 / 30 min
35€

ANTI-AGE

- ALPHA-VITAL - Soin rénovateur éclat _____ 1 h 15 / 1 h 30
65€

NETTOYAGE PROFOND

- LE GRAND CLASSIQUE - Soin de nettoyage profond, traitant et relaxant _____ 1 h 15 / 1 h 30
65€

SPECIFIQUE HOMME

- LE PURIFIANT - Soin de nettoyage profond, traitant et relaxant _____ 50 min / 1 h
- L'HYDRATANT - Soin d'hydratation intense _____ 50 min / 1 h
55€

HYDRATATION

- SOIN VELOURS - Soin corps gommant, hydratant et relaxant _____ 1 h 15 / 1 h 30
65€

SILHOUETTE

- CONTOUR DRAINANT - Soin amincissant anti-eau _____ 50 min / 1 h
55€

- AROMA MINCEUR - Soin amincissant anti-toxines _____ 1 h / 1 h 15
65€

- PHYTO-FERMETE - Soin corps raffermissant liftant _____ 1 h / 1 h 15
70€

- JAMBES TONIQUES - Soin anti-fatigue _____ 40 / 45 min
60€




essentiels
corps



ANNEXE 3


DOCUMENTS PRODUITS CORPS

LES BAINS TRAITANTS




PHYTO-BAIN
Tous soins corps
H.E. de lavande, de sauge, de petitgrain, de romarin, d'helicrysum italicum, marron d'Inde, cyprès
légèrement moussant (vente)
non moussant (cabine)

V. 200 ml C. 500 ml



BALNÉO-SEL
Reminéralisation
Détente
Soins du corps, des mains et des pieds
sel de Guérande, himanthalia elongata, laminaria digitata, chlorella, H.E. d'eucalyptus

C. 1kg C. 5kg



ALGUES MICRONISÉES
Amincissement
Revitalisation
Reminéralisation - Régénération -
Raffermissment
Laminaires, lithothames

C. 1kg C. 4kg

LES GOMMAGES

— GOMMAGE A GRAINS —



PHYTO-GEL EXFOLIANT
Toutes peaux, même sensibles
diatomées, perles de jojoba, protéines d'amandes douces, algues, acide lactique, H.E. de petitgrain, de lavande, de romarin, de sauge, d'helicrysum italicum


V. 200 ml



ALGO-SEL
Toutes peaux, sauf peaux très sensibles
ou zones irritées
sel de Guérande, himanthalia elongata, lithothamnium calcareum

C. 1kg

— GOMMAGE SANS GRAIN —



GOMMAGE CORPS
Toutes peaux
caroube, H.E. de citron, d'orange, de limette, extrait de citron (vit. C et P), AHA

C. 150 ml

LES HYDRATANTS



LAIT CORPS
Toutes peaux
ginseng, grande consoude, huile d'amandes douces, actif hydratant

V. 200 ml C. 500 ml

LES NOURRISSANTS



C. 150 ml

C. 500 ml

HUILE CORPS 1

Toutes peaux – Peaux sèches
 Amincissement – Fragilité capillaire – Jambes fatiguées –
 Prévention vergetures – Soins des sportifs – Mains et pieds
*H.E. de lavande, de sauge, de petitgrain, de romarin,
 d'helicrysum italicum,
 huile de soja, dérivé d'huile de coprah, vit. E*



C. 150 ml

C. 500 ml

HUILE CORPS 2

Toutes peaux – Peaux sèches
 Relaxation – Détente – Bien-être
*H.E. de petitgrain, de lavande, de verveine,
 huile de soja, dérivé d'huile de coprah, vit. E*



C. 150 ml

C. 500 ml

HUILE CORPS 3

Toutes peaux – Peaux sèches
 Dynamisation – Relaxation dynamisante –
 Raffermissment
*H.E. de romarin, d'eucalyptus, de citron, de basilic,
 H.E. de thymus mastichina (marjolaine d'Espagne),
 huile de soja, dérivé d'huile de coprah, vit. E*



V. 90 ml

LE BAUME corps

Toutes peaux
 5 Beurrex exotiques : Kokhum, Dhupa, Cupuaçu, Karité
 et Mangue,
 Co-Enzyme Q10
 Ginkgo biloba
 Vitamines E et C
 Huiles de Pépins de Raisin et de Courge, Avocat,
 naturellement vitaminées, riches en insaponifiables et
 acides gras essentiels (oméga 3 et 6)
 Jojoba et Olive,
 H.E. de verveine, lemongrass, mandarine

LES TONIQUES VASCULAIRES



V. 125 ml

C. 150 ml

CRÈME 55

Jambes lourdes
 Amincissement (rétention hydrique)
 Prévention vergetures –
 Prévention ecchymoses
*herre grimpant,
 les 5 H.E. Quintessence*



V. 125 ml

C. 150 ml

PHYTO 152

Raffermissment corps et buste
 Jambes lourdes – Réduction vergetures –
 Prévention boutons ou irritations après
 épilation – Fatigue
*extrait de romarin,
 huile de noisette, bourgeons de hêtre,
 aloe vera, vit. E*

LES AMINCISANTS (suite)



C. 1 kg

C. 5 kg

ALGUES MICRONISÉES

Amincissement
 Revitalisation
 Reminéralisation – Régénération –
 Raffermissment
laminaires, lithothames



C. 4 kg

ARGILE MARINE

Reminéralisation
 Détente
 Raffermissment
 Amincissement – Hypersensibilités locales –
 Soins du corps, des mains et des pieds
*argile marine, extrait de kawa-kawa,
 H.E. de ravensara aromatica, d'eucalyptus,
 de citron*

LES RAFFERMISSANTS CORPS & BUSTE



V. 125 ml

C. 150 ml

PHYTO 152

Raffermissant corps et buste
Jambes lourdes - Réduction vergetures - Prévention boutons ou irritations après épilation - Fatigue

extrait de romarin, huile de noisettes, bourgeons de hêtre, aloe vera, vit. E



V. 50 ml

C. 150 ml

GALBOL 190

Raffermissant corps et buste
Hydratation - Réduction vergetures - Dynamisation

Extraits de sauge, de houblon, de romarin, d'ortie blanche, de tussilage, de citron, Prêle (riche en silicium), actifs hydratants

LES SOLAIRES

PROTECTEURS

IP SPF-6

ENSOLEILLEMENT MODERE PROTECTION MODEREE



V. 50 ml

F. 5 ml

CRÈME 410 - 6

Toutes peaux
Prévention taches pigmentaires

filtre solaire, huiles de pépins de citrouille et de germes de céréales, vit. E

Ne contient ni paba ni oxybenzone

protège, filtre



V. 50 ml

F. 5 ml

CRÈME 410 - 6 teintée

Toutes peaux
Prévention taches pigmentaires

filtre solaire, huiles de pépins de citrouille et de germes de céréales, vit. E, pigments naturels

Ne contient ni paba ni oxybenzone

protège, filtre



V. 150 ml

LAIT SOLAIRE - 6

Toutes peaux

filtre solaire, calendula, camomille, huile d'amandes douces, vit. E, les 5 H.E. Quintessence.

Ne contient ni paba ni oxybenzone

protège, filtre

IP / SPF 25

ENSOLEILLEMENT INTENSE HAUTE PROTECTION



V. 50 ml

F. 5 ml

ULTRA PROTECTION

Toutes peaux
Peaux hypersensibles
Prévention des taches pigmentaires - Recommandée pour les enfants

écran naturel, filtres solaires, protection UVA, UVB, IR, allantoin, huile de tournesol, vit. E, extraits de fruits, les 5 H.E. Quintessence

protège, filtre

PRODUITS DE SOIN

LES DEMAQUILLANTS - NETTOYANTS



C. 500 ml

LAIT NETTOYANT
Visage et paupières – Toutes peaux
Bébé
bornéol,
actifs nettoyants d'origine végétale,
dérivés d'algues brunes
nettoie, démaquille



C. 100 ml

NETTOYANT CRÈME
Visage uniquement – Toutes peaux
Peaux sensibles – Peaux irritées –
Maquillage couvrant
dérivé de menthe poivrée,
actifs nettoyants d'origine végétale
nettoie, démaquille



C. 500 ml

GEL NETTOYANT
Visage et paupières – Toutes peaux
Imperfections juvéniles
iris,
litsea cubeba, actifs nettoyants d'origine
végétale, algues rouges
nettoie, démaquille, mousse

LA LOTION



C. 1000 ml

ÉMULSION CONCENTRÉE
Toutes peaux selon dilutions
Tous soins selon dilutions
les 5 H.E. Quintessence
Actions : voir tableau des dilutions

LES GOMMANTS - EXFOLIANTS



C. 100 ml

GOMMAGE 303
Peaux normales ou grasses
Pores dilatés – Peaux atones
caroube,
actifs hydratants, extraits de citron,
H.E. d'orange, de limette
gomme, hydrate, traite



C. 100 ml

GOMMAGE 305
Peaux sèches ou sensibles
Rougeurs diffuses –
Imperfections juvéniles –
Teint brouillé
caroube,
actifs hydratants, ortie blanche,
bornéol, limette
gomme, hydrate, traite



ACTIVE MICRO PEEL

Toutes peaux.

acides pyruvique, lactique, mandélique et ascorbique (AHA), extrait de saule noir riche en acide salicylique (BHA), extrait de pommes, d'acérola vinaigre de cidre bornéol et H.E. de thym à thymol

nettoie en profondeur et exfolie



ALPHA-EXFOLIATEUR

Toutes peaux

Sauf : imperfections juvéniles acides glycolique, lactique, tartrique, citrique (AHA), acide salicylique (BHA) exfolie, rénovent, hydratent

LES MASQUES



MASQUE 103

Peaux normales ou grasses

Imperfections juvéniles – Pores dilatés – Teints brouillés – Peaux atones

argiles (montmorillonite, kaolin, bentonite), orange, serpolet, les 5 H.E. Quintessence purifie, éclaircit, resserre

C. 180 ml



MASQUE 105

Peaux sèches ou sensibles

Rougeurs diffuses – Pores dilatés – Teints brouillés – Peaux atones

argiles (montmorillonite, kaolin, bentonite), citron, sarriette, les 5 H.E. Quintessence purifie, éclaircit, resserre

C. 180 ml



HYDRATANT 60

Toutes peaux déshydratées (sèches ou grasses)

mauve, caroube, sarriette, serpolet, les 5 H.E. Quintessence hydrate, adoucit

C. 100 ml



MASQUE N°1

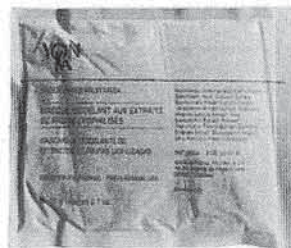
HYDRATANT INTENSE EFFET PROGRESSIF

Toutes peaux déshydratées

Impérata cylindrica, Aloe vera, Jojoba, Huile de Bois de santal, Silicium, vitamines A et B5, Orge, Bacopa monniera, vitamines E et C, HE de jasmin, rose, shiu

Hydrate, répare, anti-radicalaire

C. 100 ml



MASQUE MODELANT

Toutes peaux

Peaux déshydratées – Peaux atones – Peaux matures

Extraits de fruits (ananas, cassis), ficaria, algues marines, thé vert, aloe vera

hydrate, raffermi

C. 12 x 20 ml

LES CONTOURS YEUX ET LEVRES



C. 25 ml

NUTRI-CONTOUR crème

Nutrition
Prévention rides
huile de noisette,
vit. E, F et PP, camomille, menthe poivrée
nourrit, protège



V. 8 ml

LE BAUME LEVRES city

Toutes peaux
Lycopène de tomate
Vitamines E et C
2 Beurres : Karité, Mangue
Huiles de pépins de Raisin, Cassis et Noyaux
d'Abricot, naturellement vitaminées et riches en
acides gras essentiels (oméga 3 et 6),
Cire de Carnauba
Jojoba et Olive,
régénère, nourrit, protège



C. 25 ml

ALPHA-CONTOUR Gel

Anti-rides contours
Contours déshydratés
airelle, citron, érable, canne à sucre,
protéines d'amandes douces,
mimosa tenuiflora
rénovent, hydratent, lisent

LES CREMES DE JOUR

Crèmes protectrices traitantes - peaux à tendance sèche



C. 100 ml

CRÈME 83

Peaux fragiles
calendula, filtre solaire
tilleul, les 5 H.E. Quintessence
protège, adoucit



C. 100 ml

CRÈME PS

Peaux sèches
Huile de germe de blé,
lécithine, vit. A, E et F,
lierre grimpant,
les 5 H.E. Quintessence
protège, nourrit



C. 100 ml

CRÈME 28
Peaux déshydratées
PCA (actif hydratant), allantoiné
lécithine, vit. A, E et F,
les 5 H.E. Quintessence
protège, hydrate



C. 100 ml

CRÈME 28
Peaux déshydratées
PCA (actif hydratant), allantoiné
lécithine, vit. A, E et F,
les 5 H.E. Quintessence
protège, hydrate

Crèmes protectrices traitantes - peaux à tendance grasse



C. 100 ml

CRÈME 93
Peaux normales ou mixtes
Ylang-ylang, limette,
les 5 H.E. Quintessence
protège, équilibre



C. 100 ml

CRÈME PG
Peaux grasses
Imperfections juvéniles
bardane,
les 5 H.E. Quintessence,
lierre grimpant, vit. A (rétinol)
protège, normalise, purifie, matifie



C. 100 ml

PAMPLEMOUSSE Crème
Peaux normales ou grasses
pamplemousse, citron, orange,
les 5 H.E. Quintessence,
huile de pépins de citrouille, vit. C
protège, clarifie, oxygène, vitalise



C. 100 ml

CRÈME 28
Peaux déshydratées
PCA (actif hydratant), allantoiné
lécithine, vit. A, E et F,
les 5 H.E. Quintessence
protège, hydrate

LES SOINS DE NUIT ANTI-ÂGE

Anti-Rides



C. 100 ml

PHYTO 58
Peaux sèches

romarin,
les 5 H.E.
Quintessence,
huile d'amandes
douces, vit. A et E,
protéines de lait
régénère, éclaire, détoxine



C. 100 ml

ÉLASTINE NUIT Crème
Toutes peaux - Anti-rides
élastine,
glycoprotéines, beurre de karité,
huile de germe de blé, vit. C
régénère, nourrit

Fermeté



C. 100 ml

OPTIMIZER Crème
Toutes peaux – Anti-rides
prêle (riche en silicium), églantier, acide hyaluronique, élastine, beurre de karité, glycoprotéines
restructure, raffermi, hydrate



C. 60 ml

OPTIMIZER Fluide
Toutes peaux – Anti-rides
prêle (riche en silicium), églantier, collagène, acide hyaluronique, glycosaminoglycane
restructure, raffermi, hydrate, lisse, effet tenseur

LES CONCENTRES

Hydratants



V. 15 ml



C. 20 x 3 ml

DERMOL 1
Peaux déshydratées (normales ou grasses)
Comédons récalcitrants
malt, PCA (actif hydratant), AHA (actifs hydratants), sels minéraux, vit. B5



V. 15 ml



C. 20 x 3 ml

DERMOL 2
Peaux déshydratées (sèches)
algues, PCA (actif hydratant), AHA (actifs hydratants), sels minéraux, vit. B5



V. 15 ml



C. 20 x 3 ml

DERMOL 3
Peaux déshydratées (sensibles)
cassis, framboise, marron d'Inde, PCA (actif hydratant), AHA (actifs hydratants), sels minéraux, vit. B5

Raffermissants



V. 15 ml



C. 20 x 3 ml

GALBOL 90
Toutes peaux
Peaux atones sèches ou grasses
dérivé de silicium, houblon, PCA (actif hydratant), sauge, achillée, tussilage, huiles essentielles

Nourrissants et régénérants



V. 15 ml



C. 20 x 2 ml



V. 15 ml



C. 20 x 2 ml

MÉSONIUM 1 et 2

Toutes peaux

Peaux carencées –

Peaux fatiguées sèches ou grasses

soja, bourgeons de hêtre (riches en acides aminés essentiels)

les 5 H.E. Quintessence

MÉSONIUM 1 (huileux biphasé)

huiles de maïs, de tournesol, de soja, vit. E et F

MÉSONIUM 2 (aqueux)

cabagine, sels minéraux



V. 15 ml



C. 20 x 2 ml

YON-KA SÉRUM

Toutes peaux

Peaux carencées, sèches ou grasses

huile de germe de céréales,

vit. E et F, les 5 H.E. Quintessence

Antiseptique



V. 15 ml



C. 20 x 3 ml

JUVÉNIL

Imperfections juvéniles

Boutons occasionnels

ichthiol,

calendula, les 5 H.E. Quintessence,

limette, azulène